

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE

COMMUNE D'ESEKA

SECRETARIAT PARTICULIER

Email : contact@communedeseka.com

BP: 113 Eséka

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

CENTRE REGION

NYONG AND KELLE DIVISION

ESEKA COUNCIL

PRIVATE SECRETARIAT



COMMUNIQUE N° 0010 /2026/COM/C-EKA/SP

PORTANT ATTRIBUTION DEFINITIVE DU MARCHÉ RELATIF AU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES N°005/DCE/C-ESEKA/SIGAM/CIPM/2026 DU 26/03/2026 SUIVANT AUTORISATION DE GRE A GRE N° 01504-26/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/EMM DU 26 FEVRIER 2026 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CERTAINES SALLES DE CLASSES ET CLOTURE DANS LA COMMUNE D'ESEKA, DEPARTEMENT DU NYONG-ET-KELLE REGION DU CENTRE

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ESEKA (AUTORITE CONTRACTANTE),

COMMUNIQUE :

Par DECISION MUNICIPALE N° 0030 /2026/DM/C.EKA/SP du 22 JUL 2026

L'Ets **DECO TRADING GROUP** est déclaré adjudicataire du Marché relatif au Dossier de Consultation d'Entreprises mentionné ci-dessus, suivant les conditions ci-après :

LOT	DESIGNATION	ATTRIBUTAIRE	MONTANT TTC(FCFA)	MONTANT(H.T)	DELAI D'EXECUTION
1	Construction de deux (02) Blocs de Salles de Classes à l'Ecole Publique de MANDJACK	DECO TRADING GROUP	50.000.000	49.991.508	4 MOIS
2	Construction d'un Bloc de deux (02) Salles de Classe à l'Ecole Maternelle (EM) de LIPOMBE	DECO TRADING GROUP	30.000.000	29.932.466	4 MOIS
3	Construction de la Clôture à l'Ecole Maternelle (EM) de LIPOMBE	DECO TRADING GROUP	15.000.000	14.994.495	4 MOIS

Fait à ESEKA, le 22 JUL 2026

LE MAIRE

(Autorité contractante)

Ampliations :

- ARMP-CE;
- DDMINMAP N/K ;
- DDMINEPAT N/K ;



Ingénieur en Génie Industriel
Financial Economist

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE

COMMUNE D'ESEKA

SECRETARIAT GENERAL

BP: 113 Eséka



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

CENTRE REGION

NYONG AND KELLE DIVISION

ESEKA COUNCIL

SECRETARY GENERAL



DECISION MUNICIPALE N° 00030 /2026/DM/C-EKA/SPX

PORTANT ATTRIBUTION DEFINITIVE DU MARCHE RELATIF AU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES N°005/DCE/C-ESEKA/SIGAM/CIPM/2026 DU 26/03/2026 SUIVANT AUTORISATION DE GRE A GRE N° 01504-26/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/EMM DU 26 FEVRIER 2026 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CERTAINES SALLES DE CLASSES ET CLOTURE DANS LA COMMUNE D'ESEKA, DEPARTEMENT DU NYONG-ET-KELLE REGION DU CENTRE.

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ESEKA (AUTORITE CONTRACTANTE)

- Vu** la constitution de la République du Cameroun ;
- Vu** la loi N°2019 /024 du 24 décembre 2019 portant code général des collectivités territoriales décentralisées ;
- Vu** le décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;
- Vu** le décret N°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des marchés publics ;
- Vu** le décret N°2025/355 du 22 Juillet 2025 portant nomination de Monsieur ENGAMBA Emmanuel Ledoux, Administrateur civil principal Hors Echelle, au poste de préfet du Département du Nyong-et -Kellé ;
- Vu** la décision N°000119 /CAB/MINMAP du 26 mars 2024 portant désignation des présidents des Commissions Internes de Passations des marchés publics placée auprès de certaines communes et communes d'arrondissement ;
- Vu** la décision préfectorale N°003 / DP/j08 / SP modifiant et complétant certaines dispositions de la décision N°002/DP/J08/SP du 03 janvier 2024 portant désignation des représentants de la tutelle au sein des commissions Internes de Passation des Marchés publics auprès des Communes du Nyong -et -Kellé ;
- Vu** la décision municipale N°00008/2026 /DM /C-EKA /SP du 19 Février 2026 portant constatation de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics placée auprès de la Commune d'Eséka pour l'Exercice 2026 ;
- Vu** la décision municipale N°00006/2026 /DM /C-EKA /SP du 17 Février 2026 portant désignation du Représentant du Maître d'Ouvrage et du secrétaire au sein de la CIPM placée auprès de la commune d'ESEKA pour l'Exercice 2026 ;
- Vu** l'arrête N°000171 /A/MINDDEVEL/ du 05mars 2020 constatant l'élection du Maire et des adjoints au maire a L'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la commune d'Eséka, Département de Nyong-et -Kelle, Région du Centre ;
- Vu** la circulaire N°001 /CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;
- Vu** la circulaire n°0001877/C/MINFI du 31 /12/2025 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'Exercice 2026 ;

Vu l'autorisation N° 011504-26/L/PR/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/EMM du 26 FEVRIER 2026 à passer à titre exceptionnel par la procédure de gré à gré le marché relatif à l'exécution des travaux de construction de certaines salles de Classes et Clôture dans la Commune d'Eséka ;
 Vu le rapport d'analyse des offres de la commission Ad hoc chargée de l'ouverture des plis d'avis de Consultation d'Entreprises du 09 Juillet 2026 ;
 Vu le procès-verbal de la session de la CIPM relative à l'avis à donner audit marché du 14 Juillet 2026;

DECIDE :

Article 1 : l'Ets **DECO TRADING GROUP** est déclaré adjudicataire du Marché relatif au Dossier de Consultation d'Entreprises mentionné ci-dessus, suivant les conditions ci-après :

LOT	DESIGNATION	ATTRIBUTAIRE	MONT ANT TTC(FC FA)	MONTANT(H.T)	DELAI D'EXECUTION
1	Construction de deux (02) Blocs de Salles de Classes à l'Ecole Publique de MANDJACK	DECO TRADING GROUP	50.000.0 00	49.991.508	4 MOIS
2	Construction d'un Bloc de deux (02) Salles de Classe à l'Ecole Maternelle (EM) de LIPOMBE	DECO TRADING GROUP	30.000.0 00	29.932.466	4 MOIS
3	Construction de la Clôture à l'Ecole Maternelle (EM) de LIPOMBE	DECO TRADING GROUP	15.000.0 00	14.994.495	4 MOIS

Article 2 : La Présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Eséka, le 22 Juil 2026

Le Maire de la Commune d'Eséka
(AUTORITE CONTRACTANTE)



Ejock Sylvain Moïse
 Ingénieur en Génie Industriel
 Financier Economist

Vu l'autorisation N° 011504-26/L/PR/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/EMM du 26 FEVRIER 2026 à passer à titre exceptionnel par la procédure de gré à gré le marché relatif à l'exécution des travaux de construction de certaines salles de Classes et Clôture dans la Commune d'Eséka ;
 Vu le rapport d'analyse des offres de la commission Ad hoc chargée de l'ouverture des plis d'avis de Consultation d'Entreprises du 09 Juillet 2026 ;
 Vu le procès-verbal de la session de la CIPM relative à l'avis à donner audit marché du 14 Juillet 2026;

DECIDE :

Article 1 : l'Ets **DECO TRADING GROUP** est déclaré adjudicataire du Marché relatif au Dossier de Consultation d'Entreprises mentionné ci-dessus, suivant les conditions ci-après :

LOT	DESIGNATION	ATTRIBUTAIRE	MONT ANT TTC(FC FA)	MONTANT(H.T)	DELAI D'EXECUTION
1	Construction de deux (02) Blocs de Salles de Classes à l'Ecole Publique de MANDJACK	DECO TRADING GROUP	50.000.0 00	49.991.508	4 MOIS
2	Construction d'un Bloc de deux (02) Salles de Classe à l'Ecole Maternelle (EM) de LIPOMBE	DECO TRADING GROUP	30.000.0 00	29.932.466	4 MOIS
3	Construction de la Clôture à l'Ecole Maternelle (EM) de LIPOMBE	DECO TRADING GROUP	15.000.0 00	14.994.495	4 MOIS

Article 2 : La Présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Eséka, le 22 Juil 2026

**Le Maire de la Commune d'Eséka
(AUTORITE CONTRACTANTE)**



Ejock Sylvain Moïse
 Ingénieur en Génie Industriel
 Financier Economist